

Secrétariat général  
Dossier suivi par Carine Henon

**DELIBERATION N° 128/2011**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT**  
**FRANÇAIS A L'ETRANGER**  
**Séance du 30 novembre 2011**

**Autorisation de signer une convention d'occupation temporaire au profit de l'AREF  
(Association pour la Réouverture des Ecoles Françaises en Côte d'Ivoire) du site de  
l'école Jacques Prévert à Abidjan**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration autorise la Directrice de l'AEFE à signer la convention d'occupation temporaire du site de l'école Jacques Prévert au profit de l'AREF pour une durée de 15 ans moyennant une redevance domaniale de 30.000 euros par an.

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstentions : /

Fait à Paris, le 30 novembre 2011

Le président du conseil  
d'administration de l'AEFE



Christian MASSET